

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

## UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 7 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Nouredine Hajji et M. Mustapha Medhioub.

**Bilan**  
**Arrêté au 31 décembre 2013**  
**(Unité en milliers de Dinars)**

	Note	31/12/2013	31/12/2012 (Retraité en Proforma)	31/12/2012 (Publié)
<b>ACTIF</b>				
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	71 019	79 753	79 753
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	271 808	106 092*	104 710
AC 3- Créances sur la clientèle	3	3 151 486	2 929 855*	3 051 542
AC 5- Portefeuille d'investissement	4	46 031	50 475	50 475
AC 6- Valeurs immobilisées	5	43 418	44 534	44 534
AC 7- Autres actifs	6	38 470	36 585*	37 616
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 622 232</b>	<b>3 247 294</b>	<b>3 368 630</b>
<b>PASSIF</b>				
PA 1- Banque centrale et C.C.P	7	-	67 158	67 158
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	154 353	28 667*	28 896
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	9	2 956 445	2 690 893*	2 690 451
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	10	332 662	338 431	338 431
PA 5- Autres passifs	11	117 437	98 964*	95 178
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>3 560 897</b>	<b>3 224 113</b>	<b>3 220 114</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
CP 1- Capital		196 000	196 000	196 000
CP 2- Réserves	12	14 506	14 368	14 368
CP 5- Résultats reportés		(187 187)	(229 873*)	(88 450)
Résultat reporté hors modifications comptables		(61 852)	(88 450)	-
Effet des modifications comptables		(125 335)	(141 423)	-
CP 6- Résultat de l'exercice		38 016	42 686*	26 598
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	13	<b>61 335</b>	<b>23 181</b>	<b>148 516</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 622 232</b>	<b>3 247 294</b>	<b>3 368 630</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

**Etat des engagements hors bilan**  
**Arrêté au 31 décembre 2013 (Unité : en milliers de Dinars)**

<b>PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<i>HB 1- Cautions, avals et autres garanties données</i>	14	543 745	468 892
<i>HB 2- Crédits documentaires</i>	15	78 573	55 929
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>622 318</b>	<b>524 821</b>
 <b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
<i>HB 4-Engagements de financement donné</i>	16	85 521	83 904
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>85 521</b>	<b>83 904</b>
 <b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
<i>HB 7- Garanties reçues</i>	17	846 858	856 978
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>846 858</b>	<b>856 978</b>

**Etat de résultat**  
**Période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013**

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	Exercice 2013	Exercice 2012 (Retraité en Proforma)	Exercice 2012 (Publié)
<b><u>Produits d'exploitation bancaire</u></b>				
PR 1- Intérêts et revenus assimilés	18	214 131	180 125	180 125
PR 2- Commissions perçues	19	49 612	44 783	44 783
PR 3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	20	11 258	8 934	8 934
PR 4- Revenus du portefeuille d'investissement	21	2 451	3 181	3 181
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>277 452</b>	<b>237 023</b>	<b>237 023</b>
<b><u>Charges d'exploitation bancaire</u></b>				
CH 1- Intérêts encourus et charges assimilées	22	90 811	73 759	73 759
CH 2- Commissions encourues	23	2 686	2 500	2 500
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>93 497</b>	<b>76 259</b>	<b>76 259</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>183 955</b>	<b>160 764</b>	<b>160 764</b>
PR 5/CH 4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	24	(31 826)	(27 080)*	(43 168)
PR 6/CH 5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	25	(1 207)	5 061	5 061
PR 7- Autres produits d'exploitation		108	52	52
CH 6- Frais de personnel	26	(67 573)	(68 574)	(68 574)
CH 7- Charges générales d'exploitation	27	(18 428)	(18 939)	(18 939)
CH 8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		(7 513)	(6 912)	(6 912)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>57 516</b>	<b>44 372</b>	<b>28 284</b>
PR 8/CH 9- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires		284	225	225
CH 11- Impôt sur les sociétés	28	(20 002)	(3 020)	(3 020)
PR9/CH10 - Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments Extraordinaires		218	1 109	1 109
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>38 016</b>	<b>42 686</b>	<b>26 598</b>
<b>Effet de la modification comptable</b>		<b>(125 335)</b>	<b>(141 423)</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net après modifications comptables</b>		<b>(87 319)</b>	<b>(98 737)</b>	<b>-</b>
<b>Résultat par Action (en DT)</b>	29	<b>1,940</b>	<b>2,178</b>	<b>1,357</b>

(\*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

**Etat de Flux de Trésorerie**  
**Période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013**  
**(Exprimé en milliers de dinars)**

	Note	Exercice 2013	Exercice 2012 (Retraité en Proforma)	Exercice 2012 (Publié)
<b><u>Flux d'exploitation</u></b>				
Produits d'exploitation encaissés		265 567	222 695	222 695
Charges d'exploitation décaissées		(89 917)	(73 167)	(73 167)
Dépôts / Retrait de dépôts des Etablissements Bancaires		0	1 450	1 450
Dépôts / Retrait de dépôts des autres établissements Financiers		(593)	781*	683
Prêts, Avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(242 229)	(357 440)*	(355 298)
Dépôts/ Retrait de dépôts de la clientèle		262 972	268 589*	268 649
Titres de placement / Titres de transaction		0	5	5
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(87 570)	(78 765)*	(81 232)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(1 030)	9 892	9 892
Impôt sur les bénéfices		(1 927)	(443)	(443)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>105 273</b>	<b>(6 403)</b>	<b>(6 766)</b>
<b><u>Flux d'investissement</u></b>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 518	3 210	3 210
Acquisition/Cession sur portefeuille d'investissement		3 170	11 094	11 094
Acquisition/Cession sur Immobilisations		(6 061)	(11 422)	(11 422)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement</b>		<b>(373)</b>	<b>2 882</b>	<b>2 882</b>
<b><u>Flux de financement</u></b>				
Emission/Remboursement d'Emprunts		(4 569)	27 665	27 665
Augmentation/Diminution des ressources spéciales		(3 049)	(839)	(839)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>(7 618)</b>	<b>26 826</b>	<b>26 826</b>
Variation de liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		97 282	23 305*	22 942
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice		91 755	68 450*	67 431
<b>Liquidités et équivalents de liquidités fin d'exercice</b>	<b>30</b>	<b>189 037</b>	<b>91 755</b>	<b>90 373</b>

(\*)Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.9)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
AU 31 DECEMBRE 2013**

**1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1999.

**2- Méthodes comptables appliquées**

Les états financiers de l'Union Internationale de Banques sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.1- Prise en compte des intérêts et agios**

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2013, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

**2.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes**

**2.2.1 Provisions individuelles**

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- B2 : actifs incertains	20 %
- B3 : actifs préoccupants	50 %
- B4 : Actifs compromis	100 %

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

Au mois de juin 2013, la Société Générale a procédé au paiement en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires. Le montant de cet engagement de paiement est de 40 018KTND.

**2.2.2 Provisions collectives.**

En 2013 et en application des circulaires 2012-09 et 2012-20 ayant prévu l'obligation de constituer par prélèvement sur les résultats de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et

les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, une provision de 2 935 KTND a été dotée au cours de l'année 2013. Ainsi, la provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 Décembre 2013, à 10 200 KTND.

### 2.2.3 " Provisions additionnelles: Changement de méthodes comptables

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, Cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparaison.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, s'élève à (125 335) KTND. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 12 592 KTND et d'une reprise sur provisions de 10 515 KTND.

Par ailleurs et pour les besoins de la comparabilité, les données de l'exercice 2012 ont fait l'objet de retraitement en proforma qui a eu pour effet la présentation d'une modification comptable en diminution des capitaux propres dudit exercice de 141 423 KTND ainsi qu'une dotation aux provisions additionnelles de 6 735 KTND et une reprise sur provisions de 22 823 KTND.

### 2.3- Traitement des impayés

#### - Intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

### 2.4- Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 306 416 KTND au 31/12/2013 contre 300 341 KTND au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	273 275	274 026*	150 022
Provision pour risques de contre partie hors bilan douteux	3 988	2 910*	1 579
Provision à caractère général dite collective	10 200	7 265	7 265
Provision pour dépréciation de titres	2 534	1 449	1 449
Provision pour dépréciation fonds gérés Sicar	6 304	4 965	4 965
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	755	375	375
Provision pour passifs et charges	9 360	9 351	9 351
<b>Total</b>	<b>306 416</b>	<b>300 341</b>	<b>175 006</b>

\*Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de modification comptable exigée par la circulaire 2013-21 pour un montant de 125 335 KTND.

### 2.5- Immobilisations et Amortissements :

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant pas droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant	20%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%,25% et 33.33%
Logiciel	20%
AAI	10%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

## 2.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan. Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

## 2.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

## 2.8- Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité: bilan

Au 31/12/2013, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2012 :

### Retraitements du bilan

En KTND

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
<b>AC2 - Créances sur les établissements bancaires et Financiers</b>		<b>104 710</b>	<b>1 382</b>		<b>106 092</b>
	Reclassement du compte retrait/nos GAB clients des confères de AC7 (b) à AC2 (a)		1 382		
<b>AC3 - Créances sur la clientèle</b>		<b>3 051 542</b>	<b>2 317</b>	<b>(124 004)</b>	<b>2 929 855</b>
	Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21			(124 004)	
	Reclassement du Stock des crédits Agencements Ameublement aux personnels de AC7 à AC3		2 104		
	Reclassement des comptes en devises débiteurs de PA3(a) à AC3(a)		209		
	Reclassement des comptes indisponibles débiteurs de PA3(e) à AC3(a)		4		
<b>AC7-Autres actifs</b>		<b>37 616</b>	<b>(1 031)</b>		<b>36 585</b>
	Reclassement du chèque non payé à présentation selon le sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		(2 793)		

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
	Reclassement du Stock des crédits Agencements Ameublement aux personnels de AC7 à AC3		(2 104)		
	Reclassement du compte retrait/nos GAB clients des confrères de AC7 (b) à AC2 (a)		(1 382)		
	Reclassement du compte virements reçus confrères à régulariser à imputer selon le sens de AC7 (b) à PA5(b)		(22)		
	Reclassement du compte charge Back VISA selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(12)		
	Reclassement du compte escompte chèque devise à cours provisoire à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(5)		
	Reclassement du compte diverses opérations monétiques à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		3		
	Reclassement du compte Traveller's chèques à recouvrer de PA5(a) à AC7 (b)		6		
	Reclassement compte attente chèque à présenter compensation selon sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		27		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers centre de traitements selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		34		
	Reclassement du compte Etat impôt taxe foprolos à payer de AC7 (b) à PA5 (b)		67		
	Reclassement du compte caisse de retraite de PA5(b) à AC7 (b)		285		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers direction du contentieux selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		491		
	Reclassement du compte client interne UIB à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		609		
	Reclassement du compte liaison westunion de PA5(a) à AC7 (b)		746		
	Reclassement du compte I.S de AC7 (b) à PA5 (b)		3 020		
<b>PA2 - Dépôts et avoirs des Etablissements bancaires et financiers</b>		<b>28 896</b>	<b>(229)</b>		<b>28 667</b>
	Reclassement des soldes OPTIMA des Organismes Financiers de PA2(b) à PA3 (a)		(229)		
<b>PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle</b>		<b>2 690 451</b>	<b>442</b>		<b>2 690 893</b>



Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
	Reclassement des soldes OPTIMA des Organismes Financiers de PA2(b) à PA3 (a)		229		
	Reclassement des comptes en devises débiteurs de PA3(a) à AC3(a)		209		
	Reclassement des comptes indisponibles débiteurs de PA3(e) à AC3(a)		4		
<b>PA5 - Autres passifs</b>		<b>95 178</b>	<b>2 455</b>	<b>1 331</b>	<b>98 964</b>
	Encours des provisions sur risque de conrepartie hors bilan retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21			1 331	
	Reclassement du compte I.S de AC7 (b) à PA5 (b)		3 020		
	Reclassement du compte liaison westunion de PA5(a) à AC7 (b)		746		
	Reclassement du compte client interne UIB à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		609		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers direction du contentieux selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		491		
	Reclassement du compte caisse de retraite de PA5(b) à AC7 (b)		285		
	Reclassement du compte Etat impôt taxe foprolos à payer de AC7 (b) à PA5 (b)		67		
	Reclassement du compte créditeur et débiteur divers centre de traitements selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		34		
	Reclassement compte attente chèque à présenter compensation selon sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		27		
	Reclassement du compte Traveller's chèques à recouvrer de PA5(a) à AC7 (b)		6		
	Reclassement du compte diverses opérations monétiques à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		3		
	Reclassement du compte escompte chèque devise à cours provisoire à imputer selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(5)		
	Reclassement du compte charge Back VISA selon le sens de PA5(b) à AC7 (b)		(12)		
	Reclassement du compte virements reçus confrères à régulariser à imputer selon le sens de AC7 (b) à PA5(b)		(22)		

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
	Reclassement du chèque non payé à présentation selon le sens de la comptabilité matière de AC7 (b) à PA5 (a)		(2 793)		

### Retraitements de l'état de résultat

En KTND

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant de la modification comptable (Circ 2013-21)	Montant après retraitement
PR5/CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(43 168)	16 088	(27 080)
	Coût net du risque retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21		16 088	

### 2.9-Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité de flux de Trésorerie

Au 31/12/2013, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2012 :

En KTND

Rubriques	Nature du retraitement	Montant avant retraitement	Montant du retraitement	Montant après retraitement
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers		683	98	781
	Reclassement comptes OPTIMA des organismes de Leasing		98	
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(355 298)	(2 142)	(357 440)
	Reclassement des crédits agencement & ameublement aux personnels		(2 104)	
	Reclassement des soldes débiteurs des comptes en devises		(38)	
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		268 649	(60)	268 589
	Reclassement comptes OPTIMA des organismes de Leasing		(98)	
	Reclassement des soldes débiteurs des comptes en devises		38	
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(81 232)	2 467	(78 765)

	Reclassement des crédits agencement & ameublement aux personnels		2 104	
	Reclassement du compte retrait / nos GAB clients des confrères		363	
<b>Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice</b>		<b>22 942</b>	<b>363</b>	<b>23 305</b>
	Reclassement du compte retrait / nos GAB clients des confrères		363	

**Notes explicatives**

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars)

**3.1 Notes sur les postes de l'actif.**

**Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 71 019 KTND contre 79 753 KTND au 31 décembre 2012. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
BCT comptes ordinaires	36 665	18 057
Caisse espèce en dinars	20 258	35 984
Alimentation GAB	5 917	4 193
Remise des fonds à IBS	4 917	19 973
Caisse espèces en devises	2 007	1 158
Espèces en route	1 291	467
CCP comptes ordinaires	15	31
<b>Sous total</b>	<b>71 070</b>	<b>79 863</b>
Provision sur suspens caisse, CCP et BCT	(51)	(110)
<b>Total</b>	<b>71 019</b>	<b>79 753</b>

**Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers**

Le solde de cette rubrique s'élève à 271808 KTND au 31 décembre 2013 contre 106 092 KTND au 31 décembre 2012 et se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Placements devises chez la BCT	99 498	68 695	68 695
Placements chez les correspondants	154 064	24 129	24 129
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	16 390	11 514	11 514
Autres concours	2 031	1 981*	599
<b>Sous total</b>	<b>271 983</b>	<b>106 319</b>	<b>104 937</b>
Provision sur suspens correspondants locaux et étrangers	(175)	(227)	(227)
<b>Total</b>	<b>271 808</b>	<b>106 092</b>	<b>104 710</b>

(\* ) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

La ventilation des créances brutes envers les établissements de crédit par maturité se présente comme suit :

## EN KTND

Désignation	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
Placements chez la BCT& les correspondants	244 060	11 533	-	-	255 593
Comptes ordinaires auprès des correspondants étrangers	16 390		-	-	16 390
<b>Créances brutes sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>260 450</b>	<b>11 533</b>	-	-	<b>271 983</b>

**Note 3 : Créances sur la clientèle**

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2013 un solde de 3 151 486 KTND contre 2 929 855 KTND au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 221 631 KTND et se détaillent ainsi :

## En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Comptes ordinaires débiteurs	253 904	261 727*	261 515
Autres concours à la clientèle	3 244 796	3 031 944*	3 029 839
Crédits sur ressources spéciales	27 342	18 792	18 792
<b>Sous total</b>	<b>3 526 042</b>	<b>3 312 463</b>	<b>3 310 146</b>
Provision sur créances douteuses	(148 832)	(150 022)	(150 022)
Provision sur créances douteuses décotes des garanties	(124 443)	(124 004)**	-
Provisions à caractère générale dite collective	(10 200)	(7 265)	(7 265)
Agios et intérêts réserves	(91 081)	(101 317)	(101 317)
<b>Total</b>	<b>3 151 486</b>	<b>2 929 855</b>	<b>3 051 542</b>

(\*)Chiffres retraités pour le besoin de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

(\*\*)Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de modification comptable exigé par la circulaire BCT 2013-21

La ventilation des créances brutes sur la clientèle par maturité se présente comme suit :

Désignation	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
Autres concours à la clientèle	518 377	458 128	1 660 786	607 505	3 244 796
Comptes ordinaires débiteurs	253 904				253 904
Crédits sur ressources spéciales	1 260	2 805	12 431	10 846	27 342
<b>Créances brutes sur la clientèle</b>	<b>773 541</b>	<b>460 933</b>	<b>1 673 217</b>	<b>618 351</b>	<b>3 526 042</b>

La ventilation des créances sur la clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

## EN KTND

Désignation	Filiales	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Comptes ordinaires débiteurs	5	0	0	253 899	253 904
Autres concours à la clientèle	35	0	0	3 244 761	3 244 796
Crédits sur ressources spéciales	0	0	0	27 342	27 342
<b>Sous total</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 526 002</b>	<b>3 526 042</b>
Provisions pour risque de contrepartie	0	0	0	(283 475)	(283 475)
Agios et intérêts réserves	0	0	0	(91 081)	(91 081)
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 151 446</b>	<b>3 151 486</b>

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Provision sur créances douteuses	(148 832)	(150 022)	(150 022)
Provision sur créances douteuses décotes des garanties	(124 443)	(124 004)*	-
<b>Total Provisions risque de contrepartie</b>	<b>(273 275)</b>	<b>(274 026)</b>	<b>(150 022)</b>
Provision à caractère général dite collective	(10 200)	(7 265)	(7 265)
<b>Total Provisions sur créances sur la clientèle</b>	<b>(283 475)</b>	<b>(281 291)</b>	<b>(157 287)</b>
Agios sur comptes non mouvementés	(45 907)	(55 326)	(55 326)
Intérêts réservés sur consolidation	(8 730)	(9 897)	(9 897)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(3 817)	(2 532)	(2 532)
Intérêts réservés sur crédits à moyen terme	(27 293)	(28 483)	(28 483)
Intérêts réservés sur crédits sur ressources spéciales	(2 446)	(2 358)	(2 358)
Commissions réservées sur cautions	(115)	(308)	(308)
Autres commissions réservées	(2 773)	(2 413)	(2 413)
<b>Total agios et intérêts réservés</b>	<b>(91 081)</b>	<b>(101 317)</b>	<b>(101 317)</b>
<b>Total</b>	<b>(374 556)</b>	<b>(382 608)</b>	<b>(258 604)</b>

(\* ) Encours des provisions retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21 d'un montant de 124 004 KTND.

La ventilation des engagements de la banque par classe de risques (en montants bruts) se présente ainsi :

En KTND

Nature de l'engagement	Actifs Classés 0 & 1		Actifs Classés 2, 3 & 4		Totaux	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Engagements bilan(*)	3 104 221	2 839 673	413 147	466 920	3 517 368	3 306 593
Engagements hors bilan	243 204	198 521	14 724	13 654	257 928	212 175
<b>Total</b>	<b>3 347 425</b>	<b>3 038 194</b>	<b>427 871</b>	<b>480 574</b>	<b>3 775 296</b>	<b>3 518 774</b>
<b>Autres Engagements</b>					<b>8 674**</b>	<b>5 870</b>
<b>Total</b>	<b>3 347 425</b>	<b>3 038 194</b>	<b>427 871</b>	<b>480 574</b>	<b>3 783 970</b>	<b>3 524 638</b>

\*Hors créances prises en charge par l'Etat pour un montant de 9 602 KTND.

\*\* Dont +9 514 KTND d'intérêts courus non échus et -2 317 KTND d'intérêts perçus d'avance.

L'évolution des provisions sur créances douteuses se détaille ainsi :

<b>Stock de départ au 31/12/2012</b>	<b>(274 026)</b>
Dotations aux provisions	(36 892)
Dotations aux provisions sur décotes des garanties	(12 592)
Reprises sur provisions	12 349
Reprises sur provisions sur décotes des garanties	10 457
Utilisations (dont 1 696 / Décotes garanties)	31 351
Reprises sur créance rétrocedées	(3 922)
<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>(273 275)</b>

#### Note 4 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 46 031 KTND contre 50 475 KTND au 31 décembre 2012. Le détail de cette rubrique est le suivant :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Titres d'investissement	47 643	50 941
Titres de participation	3 567	2 289
Part dans les entreprises liées	3 659	3 659
<b>Sous total</b>	<b>54 869</b>	<b>56 889</b>
Provision pour dépréciation fonds gérés Sicar	(6 304)	(4 965)
Provision pour dépréciation de titres	(2 195)	(1 073)
Provision pour dépréciation de part dans les entreprises liées	(339)	(376)
<b>Total provisions</b>	<b>(8 838)</b>	<b>(6 414)</b>
<b>Total</b>	<b>46 031</b>	<b>50 475</b>

Le tableau des mouvements du portefeuille d'investissement se présente comme suit

En KTND

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2012	Créances rattachées	Provision	Total net au 31/12/2012	Acquisitions/autres entrées 2013	Cessions/autres sorties 2013	Valeurs brutes au 31/12/2013	Créances rattachées	Dotations	Reprises	Provision	Total net au 31/12/2013
Titres d'investissement - BTA	30 000	519		30 519	17 000	20 000	27 000	234			0	27 234
Titres d'investissement - FG SICAR	15 162	2 491	4 965	12 688			15 162	2 709	2 460	1 121	6 304	11 567
Titres d'investissement - EMPRUNT OBLIGATAIRE	2 769			2 769		231	2 538				0	2 538
Titres de participation	2 289		1 073	1 216	1 278		3 567		1 323	201	2 195	1 372
Part dans les entreprises liées	3 659		376	3 283			3 659			37	339	3 320
<b>Total</b>	<b>53 879</b>	<b>3 010</b>	<b>6 414</b>	<b>50 475</b>	<b>18 278</b>	<b>20 231</b>	<b>51 926</b>	<b>2 943</b>	<b>3 783</b>	<b>1 359</b>	<b>8 838</b>	<b>46 031</b>

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Bons de trésor assimilables (BTA)	27 000	30 000
Fonds gérés Sicar	15 162	15 162
Emprunt obligataire	2 538	2 769
Créances rattachées sur fonds gérés Sicar	2 709	2 491
Créance rattachées sur titres d'investissement	234	519
<b>TOTAL</b>	<b>47 643</b>	<b>50 941</b>

La subdivision des titres de participations, selon qu'ils soient cotés ou non cotés se présente comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Titres cotés	-	-
Provision sur titres cotés	-	-
<b>Sous total titres cotés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres non cotés	3 567	2 289
Provision sur titres non cotés	(2 195)	(1 073)
<b>Sous total titres non cotés</b>	<b>1 372</b>	<b>1 216</b>
<b>Total</b>	<b>1 372</b>	<b>1 216</b>

Les titres de participations se détaillent comme suit :

EN KTND

Titre	% de détention	Valeur brute 31/12/2013	Provision 31/12/2013	Valeur brute 31/12/2012	Provision 31/12/2012
CTA ( Compagnie Touristique Arabe )	8,46%	1 278	1 278	0	0
Maison Du Banquier	5,92%	497	312	497	362
Sté El Mansoura Tabarka	1,52%	240	240	240	194
Monétique Tunisie	8,55%	231	0	231	0
Carthago	0,64%	208	0	208	0
SIBTEL	5,53%	194	0	194	0
S. HOT. Saphir	7,50%	150	0	150	150
Sototel.H.Président	3,15%	135	135	135	135
S.T.G	4,33%	130	0	130	0
S.O.T.U.L.U.B.	2,29%	126	0	126	0
Ind.Mécan.Magh.	0,33%	100	100	100	100
Ste Dev.Parc.ActEco.Zarzis	1,26%	75	1	75	2
Sté Inter Bank Services IBS	3,10%	73	0	73	0
Sté.Khadamet	0,00%	49	49	49	49
S. El Fouledh	0,28%	25	25	25	25
S.F.C.J.F.	15,00%	25	25	25	25
Sté de Gestion à l'exportation	10,00%	20	20	20	20
Sté.Istikhlass	0,00%	6	6	6	6
S.Tun.Coord.Techn.	1,96%	5	5	5	5
S.W.I.F.T.	0,00%	0	0	0	0
S.T.A.M.	0,03%	0	0	0	0
Internationale Obligataire Sicav	0,00%	0	0	0	0
<b>Titres de participations</b>		<b>3 567</b>	<b>2 195</b>	<b>2 289</b>	<b>1 073</b>

Les parts dans les entreprises liées se détaillent comme suit :

EN KTND

Titre	% de détention	Valeur brute 31/12/2013	Provision 31/12/2013	Valeur brute 31/12/2012	Provision 31/12/2012
Internationale Sicar	34,00%	1 715	0	1 715	0
L'Internationale de Recouvrement	99,97%	1 000	0	1 000	0
UIB Finance	99,84%	945	339	945	376
<b>Parts dans les entreprises liées</b>		<b>3 659</b>	<b>339</b>	<b>3 659</b>	<b>376</b>

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

EN KTND

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2013	Résultat net 2013
Internationale de Recouvrement de Créances	45 Alain Savary, 1002 Tunis	Recouvrement des créances	99,97%	1 991	887
UIB Finance	Rue du Lac Turkana, Berges du Lac 2035 Tunis	Intermédiaire en bourse	99,84%	766	159
Internationale SICAR	61.Bis Rue Bab Jedid, 1008 Tunis	SICAR	34,00%	5 040	(1 035)

**Note 5 : Valeurs immobilisées**

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 43 418 KTND au 31 décembre 2013 contre un solde de 44 534 KTND au 31 décembre 2012. Le solde de ce compte se détaille ainsi :

En KTND

Libellé	V.Brute au 31/12/12	Acquis	Cessio n/ Reclass	V.Brute au 31/12/13	Amort. Au 31/12/12	Dotations 2013	Sortie suite Cessions 2013	Amort. 2013	VCN
Logiciels informatiques acquis	8 566	616	(92)	9 090	(5 618)	(957)	0	(6 575)	2 515
Matériel pour traitements informatiques Delta	9 919	0	0	9 919	(9 919)	0	0	(9 919)	0
Autres matériels pour traitements informatiques	14 404	1 074	(300)	15 178	(9 046)	(2 095)	(33)	(11 108)	4 070
Immeubles d'exploitation	10 270	11	0	10 281	(3 762)	(196)	0	(3 958)	6 323
Immeuble hors exploitation	2 659	0	0	2 659	(491)	(52)	0	(543)	2 116
Agencement, aménagement et installations	43 474	4 151	0	47 625	(20 454)	(3 495)	0	(23 949)	23 676
Terrains	735	0	0	735	0	0	0	0	735
Fonds de commerce	277	0	0	277	(163)	(13)	0	(176)	101
Matériel roulant	1 608	292	(177)	1 723	(1 300)	(111)	(177)	(1 234)	489
Matériel et mobilier de bureau	10 685	333	0	11 018	(7 704)	(619)	0	(8 323)	2 695
Equipements logements de fonction	110	1	0	111	(85)	(9)	0	(94)	17
Immobilisations (logiciel) en cours	306	12	(17)	301	0	0	0	0	301
Immobilisations en cours	1	307	0	308	0	0	0	0	301
Droit au bail	62	10	0	72	0	0	0	0	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	18	0	0	18	(18)	0	0	(18)	0
<b>Total</b>	<b>103 094</b>	<b>6 807</b>	<b>(586)</b>	<b>109 315</b>	<b>(58 560)</b>	<b>(7 547)</b>	<b>(210)</b>	<b>(65 897)</b>	<b>43 418</b>

**Note 6 : Autres Actifs**

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 38 470 KTND au 31 décembre 2013 contre 36 585 KTND au 31 décembre 2012 et se détaille ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Crédits aux personnels	14 308	13 436*	15 540
Créances prises en charge par l'Etat	9 602	10 475	10 475
Comptes d'attentes et de régularisation	9 129	8 879*	7 806
Actions en défense	4 994	3 036	3 036
Autres Actif	966	797	797
<b>Sous total</b>	<b>38 999</b>	<b>36 623</b>	<b>37 654</b>
Provision sur comptes de régularisation	(529)	(38)	(38)
<b>Sous total</b>	<b>(529)</b>	<b>(38)</b>	<b>(38)</b>
<b>Total</b>	<b>38 470</b>	<b>36 585</b>	<b>37 616</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)



Les comptes d'attente et de régularisation se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Etat impôts & taxes	3 109	4 201*	1 114
Produit à recevoir	1 208	743	743
Charges payées d'avance	811	944	944
Divers comptes d'attente	4 001	2 991*	5 005
<b>Total</b>	<b>9 129</b>	<b>8 879</b>	<b>7 806</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

### 3.2 Notes sur les postes du passif

#### Note 7 : Banque Centrale de Tunisie, CCP

L'encours de la rubrique banque centrale de Tunisie & CCP présente un solde nul au 31 décembre 2013 contre 67 158 KTND au 31 décembre 2012.

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Emprunt dinars auprès de la BCT	-	66 000
Dettes rattachées	-	581
CCP	-	577
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>67 158</b>

#### Note 8 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2013 à 154 353 KTND contre 28 667 KTND au 31 décembre 2012 se détaillant comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	154 079	27 800	27 800
Dépôts et avoirs des établissements financiers	274	867*	1 096
<b>Total</b>	<b>154 353</b>	<b>28 667</b>	<b>28 896</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

La rubrique « dépôts et avoirs des établissements bancaires » accuse un solde de 154 079 KTND au 31 décembre 2013 se détaillant comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts sur le marché monétaire	6 800	20 000
Correspondants étrangers Lori	5 783	7 783
Dettes Rattachée	1	17
Placement devise SG	141 284	0
Intérêts couru sur placement devise SG	211	0
<b>Total</b>	<b>154 079</b>	<b>27 800</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires par maturité se présente comme suit :

En KTND

Désignation	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	12 795		141 284		154 079
Dépôts et avoirs des établissements financiers	274				274
<b>Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>13 069</b>		<b>141 284</b>		<b>154 353</b>

**Note 9 : Dépôts de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 2 956 445 KTND au 31 décembre 2013 contre 2 690 893KTND au 31 décembre 2012. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Dépôts à vue	846 521	822975*	822 536
Dépôts d'épargne	1 055 849	982 580	982 580
Dépôts à terme et bons de caisse	941 183	744 755	744 755
Certificats de dépôts	52 891	62 377	62 377
Autres dépôts et avoirs	60 001	78206*	78 203
<b>Total</b>	<b>2 956 445</b>	<b>2 690 893</b>	<b>2 690 451</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

La ventilation des dépôts clientèle par maturité se présente comme suit :

En KTND

Désignation	Jusqu'à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
Comptes d'épargne	1 055 849				1 055 849
Dépôts à vue	846 521				846 521
Comptes à Terme, Bons de Caisse et Autres Produits Financiers	573 899	299 929	67 355		941 183
Autres dépôts et avoirs	60 001				60 001
Certificats de Dépôts	36 391	16 500			52 891
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>2 572 661</b>	<b>316 429</b>	<b>67 355</b>		<b>2 956 445</b>

La ventilation des dépôts clientèle par nature de relation se détaille comme suit :

Désignation	Filiales	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres	Total
Dépôts à vue	1 455			845 066	846 521
Dépôts d'épargne				1 055 849	1 055 849
Dépôts à terme et bons de caisse	3 200			937 983	941 183
Certificats de dépôts				52 891	52 891
Autres dépôts et avoirs				60 001	60 001
<b>Total</b>	<b>4 655</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 951 790</b>	<b>2 956 445</b>

**Note 10 : Emprunts et ressources spéciales**

Ce poste présente un solde de 332 662 KTND au 31 décembre 2013 contre 338 431 KTND au 31 décembre 2012 ; il se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Ressources spéciales	23 733	26 664
Emprunts obligataires	199 647	198 711
Emprunt en devises	21 102	26 606
Emprunts subordonnées	80 000	80 000
Dettes rattachées	8 180	6 450
<b>Total</b>	<b>332 662</b>	<b>338 431</b>

La Banque a émis au cours du second semestre 2012 un emprunt obligataire de 40 000 KTND qui a été clôturé début 2013. Les souscriptions au titre de cet emprunt effectuées en 2013 s'élèvent à 18 600 KTND.

La baisse de l'encours de l'emprunt en devise est expliquée par le règlement des montants échus de l'emprunt en dollar auprès de la Société Générale pour un montant de 5 504 KTND.

**Note 11 : Autres passifs**

Les Autres Passifs présentent un solde de 117 437 KTND au 31 décembre 2013 contre 98 964 KTND au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Etat impôts et taxes	25 709	8743*	5 657
Comptes d'attentes et de régularisation	21 343	21476*	20 323
Valeurs exigibles après encaissement	17 124	13075*	15 144
Sommes dues au personnel	16 409	15 761	15 761
Provision pour passifs	13 348	12 261*	10 930
Saisies arrêts clients	8 825	9 512	9 512
Provision sur chèques certifiés	5 177	6 496	6 496
Charges provisionnées pour congé à payer	4 010	5 238	5 238
Cotisation CNSS	2 972	3252*	2 967
Fournisseurs factures à payer	2 520	3 150	3 150
<b>Total</b>	<b>117 437</b>	<b>98 964</b>	<b>95 178</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Les provisions pour passifs et charges se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	2 715	1 579	1 579
Provision engagement hors bilan / décote de garantie	1 273	1 331*	
Provision pour action en justice	145	145	145
Provision pour risques divers	4 912	4 912	4 912
Provision pour risques administratif	2 690	2 625	2 625
Provision sur action en défense	1 613	1 669	1 669
<b>Total</b>	<b>13 348</b>	<b>12 261</b>	<b>10 930</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

Le poste «Comptes d'attentes et de régularisation» se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Autres charges à payer	16 203	15 909	15 909
Divers comptes de suspens	1 672	2 250*	1 097
Prime d'assurance crédit à reverser	1 556	953	953
Produits perçus d'avance	1 321	1 802	1 802
Commission de garantie et de péréquation change	461	459	459
Assurance vie personnel	69	46	46
Fournisseurs bons de carburant	61	57	57
<b>Total</b>	<b>21 343</b>	<b>21 476</b>	<b>20 323</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

**3.3 Notes sur les capitaux propres****Note 12 : Réserves**

Les réserves s'élèvent à 14 506 KTND au 31 décembre 2013 contre 14 368 KTND au 31 décembre 2012 soit une augmentation de 138 KTND. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Réserves légales	4 760	4 760
Réserves à régime spécial	289	289
Fond social	9 457	9 319
<b>Total</b>	<b>14 506</b>	<b>14 368</b>



**Note 13 : Capitaux Propres**

A la date du 31 décembre 2013, le capital social s'élève à 196 000 KTND composé de 17 600 000 d'actions et 2 000 000 de certificats d'investissement d'une valeur nominale de 10 DT libérés en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, s'élève à 61 335 KTND au 31 Décembre 2013 contre 23 181 KTND au 31 décembre 2012, soit une variation 38 154 KTND.

La variation des capitaux propres se détaille comme suit:

En KTND

<b>Libellé</b>	<b>Capital</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Réserves Ordinaires</b>	<b>Réserves à régime spécial</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Modification comptable</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Solde au 31-12-2012</b>	<b>196 000</b>	<b>4 760</b>	<b>9 319</b>	<b>289</b>	<b>(88 450)</b>	<b>-</b>	<b>26 598</b>	<b>148 516</b>
<b>Effet modification comptable</b>						<b>(141 423)</b>	<b>16 088</b>	
<b>Solde au 31-12-2012 retraité</b>	<b>196 000</b>	<b>4 760</b>	<b>9 319</b>	<b>289</b>	<b>(88 450)</b>	<b>(141 423)</b>	<b>42 686</b>	<b>23 181</b>
<i>Affectation du résultat</i>					26 598	16 088	(42 686)	-
<i>Réserves fonds Social</i>			138					<b>138</b>
<i>Résultat au 31-12-2013</i>							38 016	<b>38 016</b>
<b>Solde au 31-12-2013</b>	<b>196 000</b>	<b>4 760</b>	<b>9 457</b>	<b>289</b>	<b>(61 852)</b>	<b>(125 335)</b>	<b>38 016</b>	<b>61 335</b>

### 3.4 Notes sur l'état des engagements hors bilan

#### Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 543 745 KTND au 31 décembre 2013 contre 468 892 KTND au 31 décembre 2012. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Cautions émises en faveur de la clientèle	157 397	142 344
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	358 610	306 519
Avals donnés en dinars	4 024	3 910
Avals donnés en devises	23 714	16 119
<b>TOTAL</b>	<b>543 745</b>	<b>468 892</b>

#### Note 15: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 78573KTND au 31 décembre 2013 contre 55 929 KTND au 31 Décembre 2012. Le solde se détaille ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Ouverture de Credoc import confirmé	43 428	28 370
Ouverture Credoc import non confirmé	8 875	5 280
Règlement Credoc import confirmé	16 721	12 811
Règlement Credoc import non confirmé	2 465	2 449
Acceptation de crédit acheteur import	0	44
<b>Sous total Credoc import</b>	<b>71 489</b>	<b>48 954</b>
Confirmation de Credoc export	5 979	6 160
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	1 105	815
<b>Sous total Credoc export</b>	<b>7 084</b>	<b>6 975</b>
<b>Total</b>	<b>78 573</b>	<b>55 929</b>

#### Note 16 : Engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêt.

Les engagements donnés présentent un solde de 85 521 KTND au 31 décembre 2013 contre 83 904KTND au 31 décembre 2012

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Engagement de financement en faveur de la clientèle	85 521	83 904
<b>Total</b>	<b>85 521</b>	<b>83 904</b>

#### Note 17 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 846 858 KTND au 31 décembre 2013 contre 856 978 KTND au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Garanties reçues des autres établissements de crédit	531 108	518 427
Garanties reçues de la clientèle	218 256	227 643
Garanties reçues de l'Etat	97 494	110 908
<b>Total</b>	<b>846 858</b>	<b>856 978</b>

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 531 108 KTND au 31 décembre 2013 contre 518 427 KTND au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	358 609	306 519
Garanties reçues des correspondants locaux	6 644	4 428
Garanties reçues des correspondants étrangers	48 109	46 473
Confirmation banque Credoc export	7 083	6 976
Garanties données par la Société Générale	108 753	152 718
Garanties reçues des compagnies d'assurance	1 910	1 313
<b>Total</b>	<b>531 108</b>	<b>518 427</b>

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 218 256 KTND au 31 décembre 2013 contre 227 643 KTND au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Nantissements d'actions et valeurs mobilières	17 302	8 700
Garanties hypothécaires	200 954	218 943
<b>Total</b>	<b>218 256</b>	<b>227 643</b>

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 97 494 KTND au 31 décembre 2013 contre 110 908 KTND au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
SOTUGAR	17 030	17 639
FNG ET FOPRODI	16 725	7 674
Autres garanties de l'Etat	63 739	85 595
<b>Total</b>	<b>97 494</b>	<b>110 908</b>

#### – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31 décembre se détaillent comme suit

En KTND

Désignation	31/12/2013
Achat au comptant	24 951
Vente au comptant	24 947

- Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31 décembre comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013
Achat à terme	159 918
Vente à terme	157 543

### 3.5- Notes sur l'état de résultat

#### Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 214 131 KTND au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

En KTND

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Opérations avec les établissements bancaires & financiers	2 468	1 650
Opérations avec la clientèle	205 466	172 615
Autres intérêts et revenus assimilés	6 197	5 860

<b>Total</b>	<b>214 131</b>	<b>180 125</b>
--------------	----------------	----------------

**Note 19 : Commissions perçues**

Les commissions totalisent 49 612KTND au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

En KTND

<b>Désignation</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Commissions sur crédits	14 594	11 229
Commissions sur monétique banque à distance	13 734	12 137
Autres produits sur services financiers	5 193	5 396
Commissions sur comptes	4 346	4 775
Commissions sur moyens de paiement	6 245	6 036
Autres commissions	4 158	3 997
Commissions sur opérations de caisse	1 342	1 213
<b>Total</b>	<b>49 612</b>	<b>44 783</b>

**Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 11 258 KTND au 31 décembre 2013 et se détaille comme suit :

En KTND

<b>Désignation</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Gain net sur opérations de change	11 258	8 929
Gain net sur titres de transaction	-	5
<b>Total</b>	<b>11 258</b>	<b>8 934</b>

**Note 21 : Revenus du portefeuille investissement**

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 2 451 KTND au 31 décembre 2013 se détaillant ainsi :

En KTND

<b>Désignation</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Intérêts sur bons de trésor assimilables	1 759	1 898
Intérêts sur titres d'investissement (EO)	148	135
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	342	832
Intérêts sur titres d'investissement Sicar	202	442
Charges sur opérations sur titres modification comptable	-	(126)
<b>Total</b>	<b>2 451</b>	<b>3 181</b>

**Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 90 811KTND au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

En KTND

<b>Désignation</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	4 851	5 670
Opérations avec la clientèle	69 031	53 120
Emprunts et ressources spéciales	15 884	14 205
Autres intérêts et charges	1 045	764
<b>Total</b>	<b>90 811</b>	<b>73 759</b>



**Note 23 : Commissions encourues**

Les commissions encourues totalisent 2 686 KTND au 31/12/2013 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Commissions monétiques	1 681	1 398
Redevances et prestations	358	256
Rémunération du fonds géré Sicar	171	212
Frais de confection carnet de chèque	106	93
Autres commissions	84	138
Frais Télégrammes Télex	226	219
Règlement Telecom SMS Banking	60	183
<b>Total</b>	<b>2 686</b>	<b>2 500</b>

**Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif**

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non de provisions s'élèvent à 31 826 KTND au 31 décembre 2013 :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Coût net du risque clientèle	31 175	23 445**	39 533
Coût net du risque divers	651	3 635	3 635
<b>Total</b>	<b>31 826</b>	<b>27 080</b>	<b>43 168</b>

(\*\*) Retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21.

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	38 087	41 816	41 816
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie provenant de la décote	12 592	6 736**	-
Dotations aux provisions collectives	2 935	565	565
Pertes couvertes de contrepartie	7 436	1 949	1 949
Cessions de créances à l'IRC	23 914	22 611	22 611
Pertes non couvertes de contrepartie	485	1 027	1 027
Reprises sur provision de contrepartie devenue disponible	(12 408)	(4 453*)	(3 872)
Reprises sur provision de contrepartie devenue disponible provenant de la Décote	(10 515)	(22 823**)	-
Reprises sur provisions de contrepartie utilisées	(29 655)	(23 983*)	(24 563)
Reprises sur provisions de contrepartie utilisées/Décote	(1 696)	-	-
<b>Coût Net du Risque de Contrepartie</b>	<b>31 175</b>	<b>23 445</b>	<b>39 533</b>

(\*\*) Retraité rétrospectivement de l'effet de la modification comptable exigée par la circulaire BCT 2013-21.

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

En KTND

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Dotations aux provisions pour risques et charges	708	5 702
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	85	273
Pertes sur éléments hors exploitation	799	3 815
Reprises sur provisions pour risques et charges	(400)	(1 838)
Gains sur éléments hors exploitation	(473)	(3 014)
Reprises de provision sur comptes d'actifs	(68)	(1 303)
<b>TOTAL</b>	<b>651</b>	<b>3 635</b>

**Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent au 31 décembre 2013 un solde de (-) 1 207 KTND et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Plus value cession titres d'investissement	1 217	4 809
Dotation aux provisions sur titres de participation	(1 324)	(96)
Dotation aux provisions sur titres d'investissement	(1 798)	(498)
Pertes sur titres d'investissement	(1)	(351)
Reprise de provisions sur titres participation	239	-
Reprise provisions sur fonds géré Sicar	460	1 197
<b>Total</b>	<b>(1 207)</b>	<b>5 061</b>

**Note 26: Frais de personnel**

Les frais de personnel totalisent 67 573KTND au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Rémunération du personnel	50 073	50 848
Charges sociales	13 213	12 736
Autres charges de personnel	4 287	5 091
Reprise provisions / indemnité fin de carrière	-	(101)
<b>Total</b>	<b>67 573</b>	<b>68 574</b>

**Note 27 : Charges générales d'exploitation**

Les autres charges d'exploitation totalisent 18 428KTND au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Travaux fournitures et services extérieurs	7 940	7 182
Frais divers de gestion	10 488	11 757
<b>Total</b>	<b>18 428</b>	<b>18 939</b>

Les travaux et services extérieurs présentent un flux de 7 940 KTND et se détaillent comme suit :

En KTND

Désignation	Exercice 2013	Exercice 2012
Loyers commerciaux	2 615	2 386
Maintenance logiciel informatique	1 424	1 123
Autres services extérieurs	673	734
Assurance globale banque	484	486
Maintenance matériel informatique	435	282
Entretien et nettoyage immeubles	434	435
Honoraires commissaires aux comptes	361	397
Assurance immeubles et voitures	310	245
Loyer personnel logements de fonction	263	254
Rémunération d'intermédiaires	247	146
Gardiennage et surveillance	239	234
Frais judiciaires	185	185
honoraires service assistance Société Générale	115	123

Sous-traitance archives	95	95
Sous- traitance informatique	25	28
Maintenance et consommable photocopieurs	22	16
Entretien et réparation divers	13	13
<b>Total</b>	<b>7 940</b>	<b>7 182</b>

**Note 28 : Impôt sur les sociétés:**

L'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2013 totalise 20 002KTND et s'établit comme suit :

<b>Résultat comptable avant dotations aux provisions et impôt</b>	<b>115 612</b>
+ Déductions nets Réintégrations	(4 850)
<b>Résultat fiscal avant provision</b>	<b>110 762</b>
- Déduction provision 2012	53 614
<b>Résultat fiscal</b>	<b>57148</b>
<b>Résultat Imposable</b>	<b>57 148</b>
Taux d'impôt	35,00%
Impôt théorique	20 002
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>20 002</b>

**Note 29 : Résultat par Action**

Le résultat par action au 31 décembre 2013, est de 1,940 DT

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
RESULTAT NET (EN KDT)	38 016	42 686	26 598
NOMBRE MOYEN D'ACTIONS	19 600 000	19 600 000	19 600 000
<b>Résultat par action (en DT)</b>	<b>1,940</b>	<b>2,178</b>	<b>1,357</b>

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

**3.5- Notes sur l'état de flux de trésorerie**

**Note 30 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31 décembre 2013, un solde de 189 037 KTND contre 91 755KTND au 31 décembre 2012 se détaillant ainsi :

En KTND

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2012
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT	71 069	79 863	79 286
CREANCS SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES	271 835	106 252*	104 870
EMPRUNTS AUPRES DE LA BANQUE CENTRALE	0	(66 577)	(66 000)
DEPOTS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	(153 867)	(27 783)	(27 783)
<b>Total</b>	<b>189 037</b>	<b>91 755</b>	<b>90 373</b>

(\*)Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.9)

### **3.6- Autres notes aux états financiers.**

#### **Transactions avec les parties liées**

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 se présentent comme suit :

#### **Opérations avec le Groupe Société Générale**

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 21 Juin 2013, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie » ce, pour un montant total de 3000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société « Nestlé Tunisie » s'élèvent à 0,5 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 21 Juin 2013, une garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie Distribution » ce, pour un montant total de 6000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement de la société « Nestlé Tunisie Distribution » s'élèvent à 1 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04, et ce pour un montant total de 80 000KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 31 Décembre 2012 avec échéance le 31 Décembre 2013, prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,5% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement du groupe « ELLOUMI », s'élèvent à 466 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, une garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « Tunisie Télécom » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04, et ce pour un montant total de 32 700 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2012 avec échéance le 31 Décembre 2013 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,2832% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de la garantie consentie par la Société Générale en couverture de l'engagement du groupe « Tunisie Télécom », s'élèvent à 108 KTND y compris la TVA non déductible.

- La Société Générale a accordé, le 8 Juillet 2008, à l'UIB une garantie représentant un engagement de paiement de 50 000 KTND, correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou insuffisamment provisionnées au 31 Décembre 2007.

La Société Générale a procédé, en vertu de cet engagement approuvé par le Conseil d'Administration en date du 10 juillet 2008, au paiement, au mois de juin 2013, en faveur de l'UIB des montants correspondants au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou non munies de provisions nécessaires, s'élevant à 40 018 KTND

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie, s'élèvent à 113 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a reçu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 11 Février 2010, une garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à SONOBRA et ce, pour un montant de 43 464 KTND. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,25% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie s'élèvent à 125 KTND y compris la TVA non déductible.

- L'UIB a conclu, en vertu des décisions du Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013 et du 19 Décembre 2013, une convention de placement avec la « Société Générale », en vertu de laquelle cette dernière effectue un placement d'un montant globale de 125000 K EUR, en une ou plusieurs tranches, dans les conditions suivantes :

- Durée : 15 mois
- Taux : EURIBOR 3 mois +65bps

La « Société Générale » a effectué un premier placement de 62 500 K EUR en date du 31/10/2013 avec une échéance le 31/01/2015.

- *L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention entre l'UIB et la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues pour le compte de ses clients.  
Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2013, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 59 KTND HTVA.*
- *L'UIB, sur décision de son Conseil d'Administration du 29 octobre 2009, a contracté auprès de la Société Générale en date du 23 novembre 2009 un emprunt d'un nominal de 30 Millions de dollars destiné au financement d'un crédit d'investissement accordé à Tunisaïr. Cet emprunt a été contracté selon les modalités suivantes :*
  - *Nominal : 30.000.000 USD*
  - *Durée : du 23/11/2009 au 23/11/2016*
  - *Amortissement : constant / Périodicité de Remboursement : Semestrielle*
  - *Taux : Libor 6 Mois+ 62bps**L'encours dudit emprunt au 31/12/2013 s'élève à 21.102 KTND. La charge d'intérêt en 2013 au titre dudit emprunt s'élève à 289 KTND.*
- *L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2009.  
Le montant de la redevance supportée par la banque en 2013 au titre de cette convention, s'est élevé à 92 KTND HTVA.*
- *L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.  
Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2013 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1602 KTND.*
- *L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est conclu pour une durée 10 ans. Il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.  
Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2013 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1602 KTND.*
- *L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 Euros hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 000 Euros par an.  
Les honoraires supportés par la banque en 2013 au titre de cette convention, se sont élevés à 115 KTND HTVA.  
La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 000 Euros hors taxes.  
Les honoraires supportés par la banque en 2013 au titre de cette prestation s'élèvent à 11 KTND HTVA.*
- *L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.  
La charge supportée par la banque en 2013 au titre de cette convention, s'élève à 136 KTND HTVA.*
- *L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 08 avril 2011, un contrat d'assistance, conseil et support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet à destination des entreprises, avec la Société Générale.  
Le coût du projet est de 713 KTND HTVA (licence et frais de mise en place) et le coût de la maintenance annuelle est de 91 KTND HTVA à partir du 01 janvier 2013.*
- *L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 décembre 2013, un contrat de maintenance Narval (application ayant trait au pilotage de la surveillance permanente au sein de l'UIB) avec le Groupe moyennant une redevance annuelle de 3200 Euros H.T.  
La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2013 s'élève à 7 KTND.*

- L'UIB a réalisé avec la Société Générale des opérations de financement et de placement et a reçu des garanties en faveur de la clientèle durant l'exercice 2013. L'encours de ces opérations au 31/12/2013 se détaille comme suit :

Désignation	Devises	Montant	Contre valeur
PLACEMENT DEVISES*	EUR	67 311	152 160
	USD	1 160	1 904
<b>TOTAL</b>			<b>154 064</b>
GARANTIES REÇUES / CONCOURS A LA CLIENTELE	TND	46 831	46 831
	EUR	37	84
<b>TOTAL</b>			<b>46 915</b>
CREDOC IMPORT	JPY	59 032	923
	USD	9 020	14 805
	EUR	6 621	14 968
<b>TOTAL</b>			<b>30 696</b>
CREDOC EXPORT	TND	445	445
	USD	912	1 497
	EUR	1 824	4 124
<b>TOTAL</b>			<b>6 065</b>
GARANTIES EMISES	MAD	1 200	241
	USD	3	4
	EUR	2 043	4 618
<b>TOTAL</b>			<b>4 864</b>
GARANTIES REÇUES	TND	64 205	64 205
	GBP	1 051	2 852
	USD	8 837	14 504
	EUR	102 462	231 622
<b>TOTAL</b>			<b>313 182</b>

\* Les placements en devise auprès de la Société Générale se font en vertu de la circulaire BCT N° 92-13

#### Opérations avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »

- L'UIB a cédé, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, à la société « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC », 4 931 créances totalisant 36 835 KTND et répartis en 3 lots pour un montant global de 5 KTND :
  - Un 1<sup>er</sup> lot de 1 597 créances totalisant 25 472 KTND pour un montant de 2 KTND.
  - Un 2<sup>ème</sup> lot de 2 471 créances totalisant 9 977 KTND pour un montant de 2 KTND.
  - Un 3<sup>ème</sup> lot de 863 créances totalisant 1 386 KTND pour un montant de 1 KTND.
- L'UIB a conclu, le 29 février 2012, une convention d'assistance comptable avec l'IRC. Cette convention a été validée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 13 novembre 2012 et prend en charge les travaux d'assistance comptable, l'établissement et le contrôle des déclarations fiscales.  
La mission d'assistance est confiée pour une durée d'un exercice renouvelable par tacite reconduction, les honoraires des travaux d'assistance sont fixés à un forfait annuel 20 KTND HTVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013 s'élève à 20 KTND.
- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013 avec la société « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC », un contrat de rétrocession partielle portant sur certaines créances totalisant 3 923 KTND.

#### Opérations avec la société « UIB Finance »

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND HTVA, en contrepartie de ses services.  
A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 10 KTND HTVA.
- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la

banque. En vertu de cette convention l'UIB Finance, perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.  
A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2013, s'élèvent à 4 KTNDHTVA.

- L'UIB a conclu le 23 juillet 2012 une convention en vertu de laquelle l'UIB loue à l'«UIB Finance» pour une durée de 3 ans renouvelables, un étage au lac Turkana résidence Reflets du Lac. Les revenus constatés par la banque, en 2013, s'élèvent 5 KTNDHTVA.  
Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.
- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec « UIB Finance » un contrat portant sur la maintenance du parc informatique et accessoires, en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND HTVA.  
A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013 s'élevé 5 KTND HTVA.  
Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013
- L'UIB a conclu, le 30 Août 2012 avec « UIB Finance » un nouveau contrat de maintenance et de gestion du service back office de cette dernière au titre duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTNDHTVA. Le produit constaté par la banque au titre de l'exercice 2013 est de 5 KTNDHTVA.  
Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

#### **Opérations avec la société « International – Sicar »**

- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société « International – Sicar», en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 45 KTND TTC, en contrepartie de ses services.  
A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 17 KTNDHTVA.
- L'UIB a conclu, le 13 Mars 2000, une convention avec la société « l'International Sicar » en vertu de laquelle celle-ci est chargée, dans le cadre de l'exercice de ses activités, d'assurer la gestion d'un fonds déposé par la banque. Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> Mars 2000 a fait l'objet de plusieurs avenants.

Au 31 Décembre 2013, les fonds débloqués par la banque et gérés par « l'International Sicar », s'élèvent à 15 162 KTND. Il est à préciser que les déblocages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Les principales conditions de gestion dudit fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
- Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.

Le montant de la charge constatée par la banque en 2013 au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar », s'élève à 171 KTNDHTVA.

- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société « l'International Sicar » consistant à faire bénéficier à la Sicar du mécanisme du fonctionnement et des avantages du compte à rendement optimum. Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 53 KTND HTVA.
- L'UIB a conclu, le 02 mai 2012, un contrat de sous location avec « l'International Sicar » moyennant un loyer annuel de 11 KTND HTVA. Ce contrat a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'UIB du 11 avril 2013.

#### **Encours des opérations bancaires avec les administrateurs**

- L'encours total au 31/12/2013 des engagements du groupe M'zabi s'élève à 16 349 KTND.
- L'encours total au 31/12/2013 des dépôts du groupe M'zabis'élève à 47 494 KTND.

#### **Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants**

La rémunération brute du Directeur Général telle que fixée par le Conseil d'Administration du 22 mai 2012 se détaille comme suit :

	<b>Directeur Général</b>		<b>Administrateurs</b>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
<b>Avantages à court terme :</b>				
- Salaire	429 810	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	166 234	166 234	-	
- Charges sociales et fiscales	162 874	72 285		
- Congés payés	19 087	72 947		
- Autres avantages	11 808	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>789 813</b>	<b>311 466</b>	-	

### **Note 31 – Passifs éventuels - Provisions.**

La banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 et ayant abouti à une notification préliminaire de 4 392 KTND et l'annulation du crédit d'impôt s'élevant à 3 354 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question et le risque relatif à l'année 2012 et ce, à concurrence de 3 400 KTND. A la date d'arrêté des présents états financiers, l'affaire est encore en cours de négociation avec l'Administration fiscale.

La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND. En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTND. A la date d'arrêté des présents états financiers, l'affaire suit encore son cours.

### **Note 32 – Evènements postérieurs à la date de clôture**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 6 mars 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES** **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013**

### **Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 juin 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Union Internationale de Banques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

### **I. Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Internationale de Banques (UIB), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 61 335 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 38 016 KTND.

#### **1. Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### **2. Responsabilité des commissaires aux comptes**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### **3. Opinion sur les états financiers**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Union Internationale de Banques (UIB) ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.



#### 4. Paragraphes d'observation

- a. Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 2.2.3 « Provisions additionnelles : Changement de méthodes comptables » décrivant une nouvelle obligation pour les établissements de crédit instaurée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, s'élève à 125 335 KTND. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 12 592 KTND et d'une reprise sur provisions de 10 515 KTND.

- b. Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 13 « Capitaux propres » qui fait apparaître des fonds propres de 61 335 KTND, en deçà de la moitié du capital social de la banque qui s'élève à 196 000 KTND.

A cet effet, le ratio de solvabilité de la banque s'élève au 31 décembre 2013 à 5,16% ; il est en deçà du seuil minimum de 9% exigé par l'article 4 (nouveau) de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents.

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration réuni le 6 Mars 2014 s'est proposé de procéder à une opération de recapitalisation de l'ordre de 150 000 KTND afin de consolider la situation des fonds propres de la banque.

- c. Nous attirons votre attention sur les incertitudes suivantes exposées dans la note aux états financiers 31 « Passifs éventuels - Provisions » :

- La banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes portant sur les exercices 2008, 2009, 2010 et 2011 et ayant abouti à une notification préliminaire de 4 392 KTND et l'annulation du crédit d'impôt s'élevant à 3 354 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question et le risque relatif à l'année 2012 et ce, à concurrence de 3 400 KTND. A la date de signature du présent rapport, l'affaire est encore en cours de négociation avec l'Administration fiscale.
- La banque a fait l'objet d'un contrôle social ayant couvert la période allant du 30 septembre 2009 au 30 septembre 2012 et ayant abouti à une notification préliminaire de 2 417 KTND. La banque a provisionné, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le redressement en question ainsi que le risque relatif au dernier trimestre de l'année 2012 et ce, à concurrence de 1 500 KTND.  
En juillet 2013, la banque a reçu une taxation d'office portant sur la totalité du montant du redressement soit 2 417 KDT. La banque a intenté une action en justice pour contester cette taxation. L'organisme social a procédé à une saisie arrêt sur le compte de l'UIB ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie pour un montant de 2 157 KTND. A la date de signature du présent rapport, l'affaire suit encore son cours.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de ces situations ne peut pas être estimé de façon précise.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

## II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 18 avril 2014

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young  
Noureddine Hajji

FINOR  
Mustapha Medhioub

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Etats financiers- Exercice clos le 31 décembre 2013**

**Messieurs les actionnaires de l'Union Internationale de Banques,**

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :**

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés des conventions et opérations suivantes, nouvellement conclues au cours de l'exercice 2013.

**Conventions conclues avec la Société Générale**

- 1- Le Conseil d'Administration du 21 Juin 2013 a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie Distribution » et ce, pour un montant total de 6 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie s'élèvent à 1 KTND y compris la TVA non déductible.

- 2- Le Conseil d'Administration du 21 Juin 2013 a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture des engagements de la société « Nestlé Tunisie » et ce, pour un montant total de 3 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie, qui a été signé le 8 Juillet 2013 avec échéance le 15 Juillet 2014 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,032% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie s'élèvent à 0,5 KTND y compris la TVA non déductible.

- 3- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 2 Octobre 2013, une convention de placement avec la « Société Générale », en vertu de laquelle cette dernière effectue un placement d'un montant global de 125 000 KEUR, en une ou plusieurs tranches, dans les conditions suivantes :

- Durée : 15 mois
- Taux : EURIBOR 3 mois +65 points de base

La « Société Générale » a effectué un premier placement de 62 500 KEUR en date du 31 octobre 2013, avec une échéance le 31 janvier 2015.

- 4- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 décembre 2013, un contrat de maintenance de l'application de pilotage de la surveillance permanente (Narval) avec la Société Générale, moyennant une redevance annuelle de 3 200 EUR Hors Taxes.

La charge constatée par la Banque au titre de l'exercice 2013 s'élève à 7 KTND.

**Conventions conclues avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »**

- 1- L'UIB a cédé, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, à la société « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC », des créances totalisant 36 835 KTND qui sont totalement provisionnées par la banque, pour un prix total de 5 KTND.

- 2- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un acte de résiliation partielle de certaines créances qui ont été cédées en 2006, 2007, 2010, 2011 et 2012 à « l'internationale de Recouvrement des Créances – IRC » et totalisant un montant de 3 923 KTND.

**Convention conclue avec la société « International Sicar »**

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 19 Décembre 2013, un contrat d'assistance comptable avec la société « International – Sicar », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 45 KTND TTC, en contrepartie de ses services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 17 KTND HTVA.

## **II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

### **Conventions conclues avec la Société Générale**

- 1- La Société Générale a accordé, le 8 Juillet 2008, à l'UIB une garantie représentant un engagement de paiement de 50 millions de dinars, correspondant au besoin complémentaire de provisionnement sur des créances ou des parties de créances dépourvues de garanties et/ou insuffisamment provisionnées au 31 Décembre 2007.

En vertu de cet engagement approuvé par le Conseil d'Administration en date du 10 juillet 2008, l'UIB a procédé au mois de juin 2013, à la mise en jeu totale de ladite garantie dont le solde s'élève à 40 018 KTND.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie, s'élèvent à 113 KTND y compris la TVA non déductible.

- 2- Le Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012 a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « ELLOUMI » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 80 000 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2012, prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,5% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie qui demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013, s'élèvent à 466 KTND y compris la TVA non déductible.

- 3- Le Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012 a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture du dépassement par le groupe « Tunisie Télécom » du ratio prudentiel de 25% des fonds propres nets, tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 99-04 et ce, pour un montant total de 32 700 KTND.

A ce titre, l'acte de garantie qui a été signé le 31 Décembre 2012 prévoit la perception par la Société Générale d'une commission au taux de 0,2832% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie qui demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013, s'élèvent à 108 KTND y compris la TVA non déductible.

- 4- Le Conseil d'Administration du 11 Février 2010, a donné son accord pour solliciter la garantie de la Société Générale en couverture d'un crédit accordé à SONOBRA et ce, pour un montant de 43 464 KTND. Cette garantie est rémunérée au taux de 0,25% l'an.

Les commissions supportées par la banque en 2013 au titre de cette garantie s'élèvent à 125 KTND y compris la TVA non déductible.

- 5- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013, la convention conclue le 5 Mai 2004 avec la Société Générale, portant sur des services financiers associés à l'accès au réseau SWIFT NET.

La charge supportée par la banque en 2013 au titre de cette convention, s'élève à 136 KTND HTVA.

- 6- L'UIB a conclu, au cours de l'exercice 2008, un contrat d'assistance et de maintenance du site transactionnel de banque à distance sur internet à travers le système CADINET, mis à sa disposition par la Société Générale. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 15 Mars 2009.

Le montant de la redevance supportée par la banque en 2013 au titre de cette convention, s'élève à 92 KTND HTVA.

- 7- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée indéterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le Prêt est remboursable en une ou plusieurs fois et au plus tôt à compter du 12 Novembre 2013, à l'initiative de l'UIB et après accord préalable du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie. Ce prêt est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2013 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 602 KTND.

- 8- L'UIB a conclu, le 12 Novembre 2008, avec la Société Générale un contrat de prêt subordonné à durée déterminée d'un montant de 40 millions de dinars, s'inscrivant dans le cadre du respect par la banque des règles prudentielles applicables en Tunisie, telles que prévues notamment par la circulaire de la BCT n°99-04 du 19 Mars 1999. Le prêt est remboursable sur une durée de 10 ans ; il est rémunéré au taux moyen annuel de l'appel d'offres de la Banque Centrale de Tunisie. Il a été autorisé par le Conseil d'Administration du 10 Juillet 2008 et approuvé par l'Assemblée Générale extraordinaire du 9 Août 2008.

Les charges d'intérêts supportées par la banque en 2013 au titre de ce prêt, s'élèvent à 1 602 KTND.

- 9- L'UIB a reconduit, en vertu de la décision de son Conseil d'Administration du 02 Octobre 2013, un contrat d'assistance technique dans les domaines informatiques et organisationnels conclu avec la Société Générale, prévoyant une rémunération déterminée sur la base de 840 EUR hors taxes par jour/homme d'intervention et plafonnée à 350 000 EUR par an.

Les honoraires supportés par la banque en 2013 au titre de cette convention, s'élèvent à 115 KTND HTVA.

La même convention prévoit la reconduction de la mise en place d'un contrôle à travers le dispositif « LABO » des bénéficiaires et émetteurs de transferts internationaux par SWIFT, prévoyant une rémunération forfaitaire annuelle de 5 000 EUR hors taxes.

Les honoraires supportés par la banque en 2013 au titre de cette prestation s'élèvent à 11 KTND HTVA.

**10-** L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 08 avril 2011, un contrat d'assistance, de conseil et de support au projet de déploiement d'un dispositif de banque sur Internet destiné aux entreprises, avec la Société Générale. Le coût de mise en place de ce projet s'est élevé à 713 KTND.

En vertu de ce contrat de maintenance la Société Générale procède à la facturation des coûts de maintenance à partir de l'année qui suit celle du déploiement du projet IBE, soit à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2013.

Le coût de la maintenance annuelle s'élève en 2013, à 91 KTND HTVA.

#### **Convention conclue avec la filiale de la Société Générale « Société Générale Securities Services (SGSS) »**

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 16 Novembre 2011, une convention avec la société « SGSS », filiale de la Société Générale, en vertu de laquelle la banque assure la conservation des instruments financiers ainsi que les espèces détenues par la « SGSS » pour le compte de ses clients.

Les commissions facturées par l'UIB au cours de 2013, en vertu de la convention précitée, s'élèvent à 59 KTND HTVA.

#### **Conventions conclues avec la société « l'Internationale de Recouvrement des Créances – IRC »**

L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 13 Novembre 2012, un contrat d'assistance comptable avec la société « IRC », en vertu duquel la banque prend en charge les travaux d'assistance comptable, d'établissement et de contrôle des déclarations fiscales et l'assistance à la gestion sociale de la société. En vertu de cette convention, la banque perçoit des honoraires annuels de 20 KTND HTVA, en contre partie de ces services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 20 KTND HTVA.

#### **Conventions conclues avec la société « UIB Finance »**

1- L'UIB a conclu, en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 22 Juillet 2011, un contrat d'assistance comptable avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 10 KTND HTVA, en contre partie de ces services.

A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 10 KTND HTVA.

2- L'UIB a conclu, le 15 Novembre 2006, avec la société « UIB Finance » une convention qui a été soumise au Conseil d'Administration du 18 Mai 2007 et portant sur l'exécution des ordres de bourse collectés par le réseau des agences de la banque. En vertu de cette convention, « l'UIB Finance » perçoit une rémunération calculée par référence aux taux prévus par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Mars 1996 au titre des frais de transactions boursières, ainsi qu'une rémunération calculée au taux de 0,4% HTVA sur les transactions réalisées au profit de la banque, au titre des frais de courtage.

A ce titre, les montants versés par l'UIB au titre de 2013, s'élèvent à 4 KTND HTVA.

3- L'UIB a conclu le 30 Août 2012, un contrat de maintenance du parc informatique et accessoires avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit une rémunération annuelle de 5 KTND HTVA, en contre partie de ces services. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

4- L'UIB a conclu le 30 Août 2012, un contrat de gestion du service back office titres avec la société « UIB Finance » à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012, en vertu duquel la banque perçoit des honoraires annuels de 5 KTND HTVA. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

5- L'UIB a conclu le 23 Juillet 2012 un contrat de mise à disposition des bureaux de la banque situés au rez-de-chaussée de l'immeuble les Reflets du Lac, avec la société « UIB Finance », en vertu duquel la banque perçoit un loyer annuel de 5 KTND HTVA, en contre partie de la mise à disposition de ses bureaux. A ce titre, le produit constaté par la banque en 2013, s'élève à 5 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

#### **Conventions conclues avec la société « International Sicar »**

1- L'UIB a conclu, le 13 Mars 2000, une convention avec la société « l'International Sicar » en vertu de laquelle celle-ci est chargée, dans le cadre de l'exercice de ses activités, d'assurer la gestion d'un fonds déposé par la banque.

Cette convention autorisée par le Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> Mars 2000 a fait l'objet de plusieurs avenants.

Au 31 Décembre 2013, les fonds débloqués par la banque et gérés par « l'International Sicar », s'élèvent à 15 162 KTND. Il est à préciser que les débloquages ont été effectués au cours des exercices antérieurs à 2008.

Les principales conditions de gestion dudit fonds se présentent comme suit :

- Une commission de gestion égale à 1% l'an des fonds utilisés en participations effectives, perçue trimestriellement et calculée sur le solde des utilisations à la fin de chaque trimestre ;
- Une commission égale à 20% des dividendes reçus sur les participations ;
- Une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession des titres.

Les montants facturés à la banque en 2013 au titre de la gestion des fonds confiés à « l'International Sicar », s'élèvent à 171 KTND HTVA.

- 2- Au cours de l'exercice 2002, l'UIB a conclu une convention avec la société « l'International Sicar » consistant à faire bénéficier la Sicar des conditions spécifiques du compte à rendement optimum.

Les charges d'intérêt payées par la banque au titre de l'exercice 2013 s'élèvent à 53 KTND HTVA.

- 3- L'UIB a conclu le 02 Mai 2012 un contrat de sous location d'un local sis à Bab el jedid avec la société «L'International Sicar », en vertu duquel la banque perçoit un loyer annuel de 11 KTND HTVA.

Le loyer facturé par la banque au titre de l'exercice 2013, s'élève à 11 KTND HTVA.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 11 Avril 2013.

### **III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants**

1. Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se présentent comme suit :

La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par le Conseil d'Administration du 22 Mai 2012. Il reçoit un salaire annuel fixe, un intéressement sous forme de bonus et bénéficie de la prise en charge des frais d'utilité.

2. Les obligations et engagements de l'Union Internationale de Banques envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	<b>Directeur Général</b>		<b>Administrateurs</b>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme :				
- Salaires bruts	429 810	-	-	-
- Intéressement sous forme de bonus	166 234	166 234	-	-
- Charges sociales et fiscales	162 874	72 285		
- Congés payés	19 087	72 947		
- Autres avantages	11 808	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>789 813</b>	<b>311 466</b>	-	-

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 18 avril 2014

#### **Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young**  
**Noureddine Hajji**

**FINOR**  
**Mustapha Medhioub**